

Commune de Derval

date de dépôt : 10 juin 2008

demandeur : BATIPROMO, représenté par M. PAJOT

pour : transfert de permis

adresse terrain : rue du Clos Morin - CR 2 du Thu, à Derval (44590)

**ARRÊTÉ**  
**transférant un permis d'aménager**  
**au nom de la commune de Derval**

**Le maire de Derval,**

Vu le permis initial accordé le 16/07/2008,

Vu l'arrêté municipal en date du 3 juillet 2009 autorisant le transfert du permis d'aménager à CAPCITY SAS

Vu la demande de transfert présentée le 17 novembre 2009 par BATIPROMO, M. PAJOT demeurant Lieu-Dit La Grande Noë, Plessé (44630) ;

Vu l'accord du bénéficiaire du permis d'aménager ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27/05/2004, modifié le 26/09/2008 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le TRANSFERT du permis susvisé est ACCORDE.

**Article 2**

Les diverses participations financières attachées au-dit permis d'aménager sont transférées au nouveau bénéficiaire de l'autorisation de lotir, ainsi que :

- une participation pour l'extension du réseau d'eau potable d'un montant de 6 488.30 € TTC.

Le

15 DEC. 2009



Le maire,

"Par délégation du Maire"

L'Adjoint  
Gérard MESLET